ROB 2022

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

COMMUNE DE FLEURANCE

Séance du Conseil Municipal du 01/02/2022

SOMMAIRE

I-LE CONTEXTE GENERAL SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE 2

I.1 – La situation globale au niveau mondial et Européeen **2**

I.1.1 - L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques 2
I.1.2 - Zone euro : une reprise plus tardive mais solide 2

I.2 - La situation nationale **2**

I.2.1 France = vers un retour à la normale de l'activité économique 2
I.2.2 France = une inflation transitoire qui se prolonge 3
I.2.3 France = des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise 3
I.2.4 France = des investissements publics de long-terme avec France 2030 3

I.3 - Le projet de loi de finances 2022 = les principales mesures **3**

I.3.1 – Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en augmentation 3
I.3.2 – Hausse de la péréquation verticale 4
I.3.3 – Modification de la réforme des indicateurs financiers dans la répartition des dotations et des fonds de péréquation 4
I.3.4 – Principales données financières 2022 5

II. LES FINANCES DE LA COMMUNE **6**

II.1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **6**

II.1.1 – La fiscalité directe 6
II.1.2 – Les ressources intercommunales 6
II.1.3 – La Dotation Globale de Fonctionnement et le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal 7
A – La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) *7*
B – Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) *8*
II.1.4 – Les autres recettes de fonctionnement 8
II.1.5 – Synthèse des recettes réelles de fonctionnement 9

II.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **10**

II.2.1 Les charges de gestion 10
II.2.2 Les charges de personnel 11
II.2.3 Synthèse des dépenses de fonctionnement 12

II.3 LES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE **12**

II.3.1 – Les épargnes de la Collectivité 12
II.3.2 - Les dépenses d'équipement 13
II.3.3 – Les recettes d'investissement 14

II.4 LA DETTE DE LA COLLECTIVITE **15**

II.4.1 L'évolution de la dette 15
II.4.2- Ratios : 16

II.5 LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE **16**

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux Communes et plus généralement aux Collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPIC) dont la Commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population fleurantine, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

I.LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

I.1 – LA SITUATION GLOBALE AU NIVEAU MONDIAL ET EUROPEEN

I.1.1 L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins et les plans de soutien budgétaire massifs ont largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaines logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin 2021 et le premier semestre 2022.

Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022

I.1.2 Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis.

L'été dernier, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements et les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre.

L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, malgré la pénurie de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

I.2 - LA SITUATION NATIONALE

I.2.1 France = vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré la quatrième vague épidémique, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort, grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19.

La croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre 2021 et de 3 % au troisième trimestre.
Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, la consommation des ménages a progressé de 5 % au T3 2021.
L'investissement a en revanche très légèrement baissé

Dans ce contexte favorable, la croissance devrait approcher 1 % au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021.

Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte : l'émergence de nouveaux variants, les difficultés d'approvisionnement de nombreuses entreprises françaises sont un obstacle à la production.

I.2.2 France = une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de baisse l'année dernière, l'inflation IPC (Indice des Prix à la Consommation) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en 2021, ainsi que les difficultés d'approvisionnement.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade.

L'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

I.2.3 France = des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques. Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique).

I.2.4 France = des investissements publics de long-terme avec France 2030

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans, dont 4 milliards en 2022, afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique

- Energies = 8 Milliards
- « Transports du futur » = 4 Milliards
- Alimentation = 2 Milliards
- Santé = 3 Milliards
- Espace et fonds marins = 2 Milliards

I.3 - Le projet de loi de finances 2022 = les principales mesures

I.3.1 – Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en augmentation

Ils atteignent 105,5 Milliards d'€ dans le PLF 2022, (+ 1,2 % par rapport à 2021) avec 52,7 Milliards d'€ pour les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

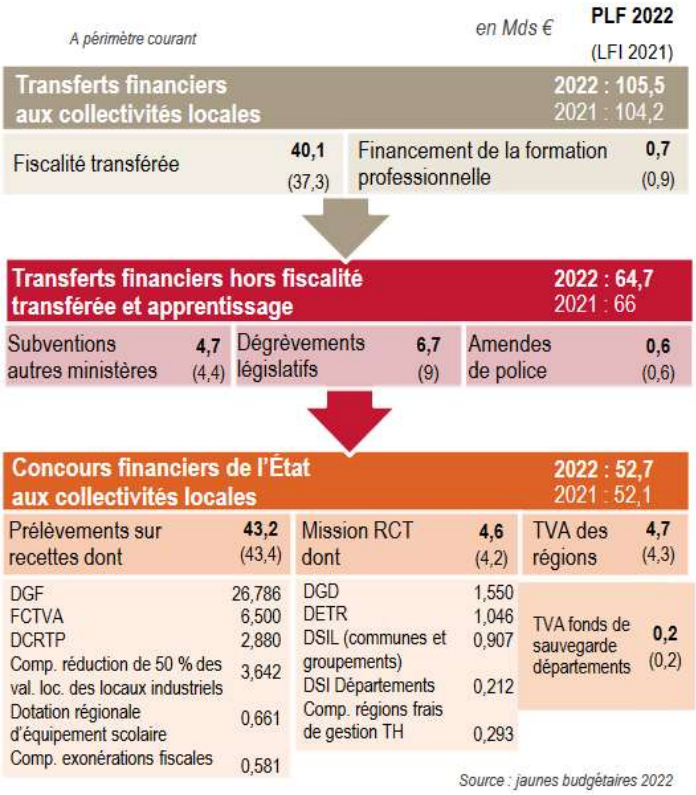

Dans les prélèvements opérés sur les recettes (PSR), la DGF reste stable avec un montant de 26,786 Milliards d'€ contre 26,758 Milliards d'€ en 2021.
Les dotations de soutien à l'investissement allouées aux communes sont en hausse, notamment la DSIL (+ 337 Millions d'€ par rapport à 2021)

I.3.2 – Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 230 Millions d'€ en 2022, pour l'ensemble EPCI / Communes / Départements

En millions €	Montants 2022	Hausses 2021 / 2022
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 566	**+ 95**
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 877	**+ 95**

I.3.3 – Modification de la réforme des indicateurs financiers dans la répartition des dotations et des fonds de péréquation

Cette modification initiée par dans la loi de finances de 2021 a pour but de neutraliser les diverses réformes fiscales (suppression de la taxe habitation, part départementale de foncier bâti aux communes). Le périmètre du potentiel fiscal est élargi et intègre des ressources supplémentaires (taxe locale sur la publicité extérieure, taxe additionnelle sur les droits de mutation à tire onéreux..) avec une moyenne des 3 dernières années

I.3.4 – Principales données financières 2022

Principales données financières 2022

- **Contexte macro-économique**

Croissance France	4,0 %
Croissance Zone €	4,4 %
Inflation	1,5 %

- **Administrations publiques**

Croissance en volume de la dépense publique	-3,5 %
Déficit public (% du PIB)	4,8 %
Dette publique (% du PIB)	114,0 %

- **Collectivités locales**

Transferts financiers de l'État	105 518 millions €
dont concours financiers de l'État	52 735 millions €
dont DGF	26 786 millions €

- **Point d'indice de la fonction publique** 56,2323 € depuis le 1er février 2017

II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

II.1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

II.1.1 – LA FISCALITE DIRECTE

Le graphique suivant représente l'évolution des ressources fiscales de la Collectivité

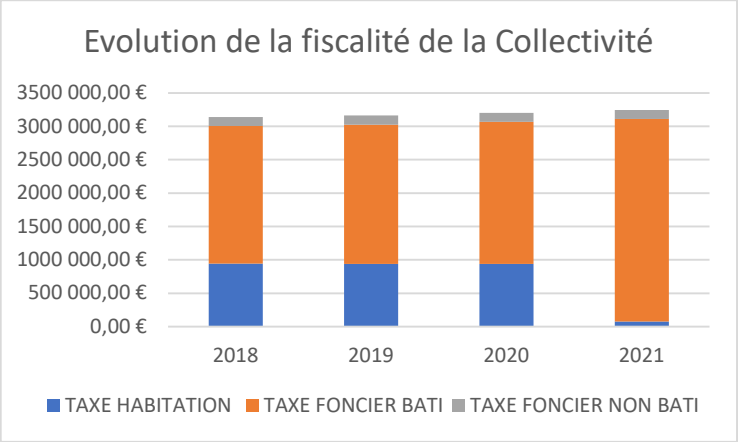

	2018	2019	2020	2021
TAXE HABITATION	946 327,00 €	942 233,00 €	941 711,00 €	76 070,00 €
TAXE FONCIER BATI	2 061 708,00 €	2 082 947,00 €	2 128 105,00 €	3 035 170,00 €
TAXE FONCIER NON BATI	134 597,00 €	137 562,00 €	136 857,00 €	136 503,00 €
	3 142 632,00 €	**3 162 742,00 €**	**3 206 673,00 €**	**3 247 743,00 €**

A noter que pour compenser la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, la loi de finances du 28 décembre 2019 pour 2020 a prévu le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Le calcul de ce reversement est assorti d'un coefficient correcteur complexe destiné à garantir la neutralité fiscale de la réforme.

Concernant le taux de fiscalité de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celle sur les propriétés non bâties, la Commune envisage de ne pas augmenter ses taux pour l'année 2022, qui n'ont pas augmentés depuis 2013.

Pour 2021, le produit fiscal de la commune est estimé à 3 247 743 € soit une évolution de 1,3 % par rapport à l'exercice 2020.
Pour 2022, les recettes fiscales devraient être équivalentes et sont estimées 3 240 000 €

II.1.2 – LES RESSOURCES INTERCOMMUNALES

Deux catégories :

- **L'Attribution de Compensation (AC**), mécanisme introduit par la loi du 6 février 1992 vise à garantir la neutralité budgétaire des transferts de charges des communes vers leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

- La **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**, mécanisme optionnel destiné à accompagner les communes dans le financement des services à la population. Cette dotation nouvelle a été actée par la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise conformément au projet de territoire 2020 – 2026

	2018	2019	2020	2021
Attribution de Compensation	937 067,00 €	916 043,99 €	916 043,99 €	916 043,99 €
Dotation Solidarité Communautaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 915,22 €
	937 067,00 €	**916 043,99 €**	**916 043,99 €**	**961 959,21 €**

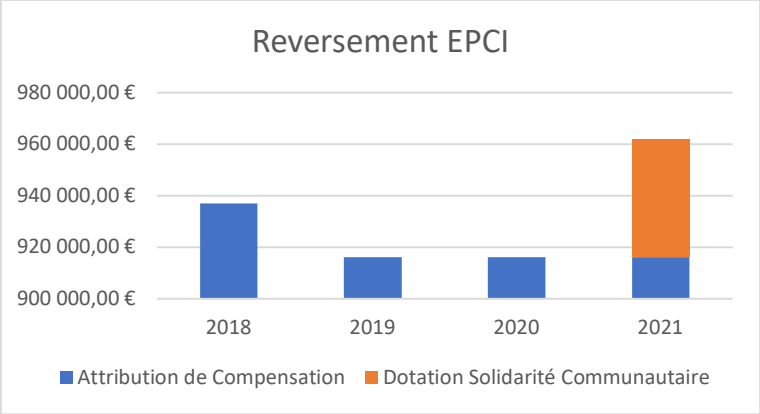

Pour 2022, les dotations devraient être reconduites dans les mêmes proportions.

II.1.3 – LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DE PEREQUATION COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

A – La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement est composée des éléments suivants :

- **La Dotation Forfaitaire** (DF) = dotation à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population
- **La Dotation de Solidarité Rurale** (DSR) = dotation qui a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural
- **La Dotation Nationale de Péréquation** (DNP) = elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes

	2018	2019	2020	2021	2018 / 2021 %	2020 / 2021 %
DF	467 290,00 €	443 191,00 €	434 937,00 €	431 454,00 €	-7,67%	-0,80%
DSR	655 011,00 €	656 646,00 €	696 836,00 €	733 047,00 €	11,91%	5,20%
DNP	284 927,00 €	280 488,05 €	197 801,00 €	195 792,00 €	-31,28%	-1,02%
	1 407 228,00 €	**1 380 325,05 €**	**1 329 574,00 €**	**1 360 293,00 €**	**-3,34%**	**2,31%**

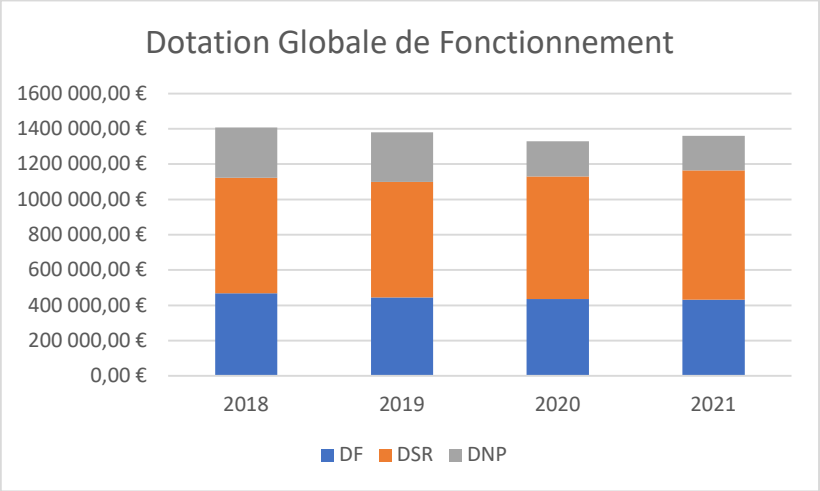

Après plusieurs années de baisse, la dotation augmente en 2021 de 2,3 %. En 2021, la DGF par habitant de la Ville de Fleurance est de 221 € contre 226 € pour les autres communes du Gers de la même strate Pour 2022, la loi de finances prévoit une évolution de +0.1 %, soit un équivalent à 2021.

B – Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Crée en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelle communale et intercommunale en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal.

	2018	2019	2020	2021	
FPIC	95 691,00 €	92 168,00 €	108 656,00 €	112 602,00 €	**3,6%**

Le montant du FPIC a progressé de 3,6 % en 2021. En 2022, le fonds est estimé 114 854 €.

II.1.4 – LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2021/2020 %
Atténuation de charges	59 219,09 €	59 007,12 €	48 867,60 €	48 310,57 €	-1,1%
Produits des services, du domaine et des ventes	191 482,01 €	195 214,30 €	134 217,36 €	166 623,27 €	24,1%
Autres produits de gestion courante	168 269,58 €	116 519,56 €	127 026,42 €	146 451,97 €	15,3%
Recettes exceptionnelles	61 320,68 €	50 788,89 €	47 861,78 €	11 931,48 €	-75,1%
Autres dotations	508 079,28 €	220 069,43 €	217 451,39 €	592 152,56 €	172,3%
Autres impots et taxes	386 772,95 €	371 885,20 €	377 395,92 €	452 787,88 €	20,0%
TOTAL	**1 375 143,59 €**	**1 013 484,50 €**	**952 820,47 €**	**1 418 257,73 €**	
Evolution		-26,30%	-5,99%	48,85%	

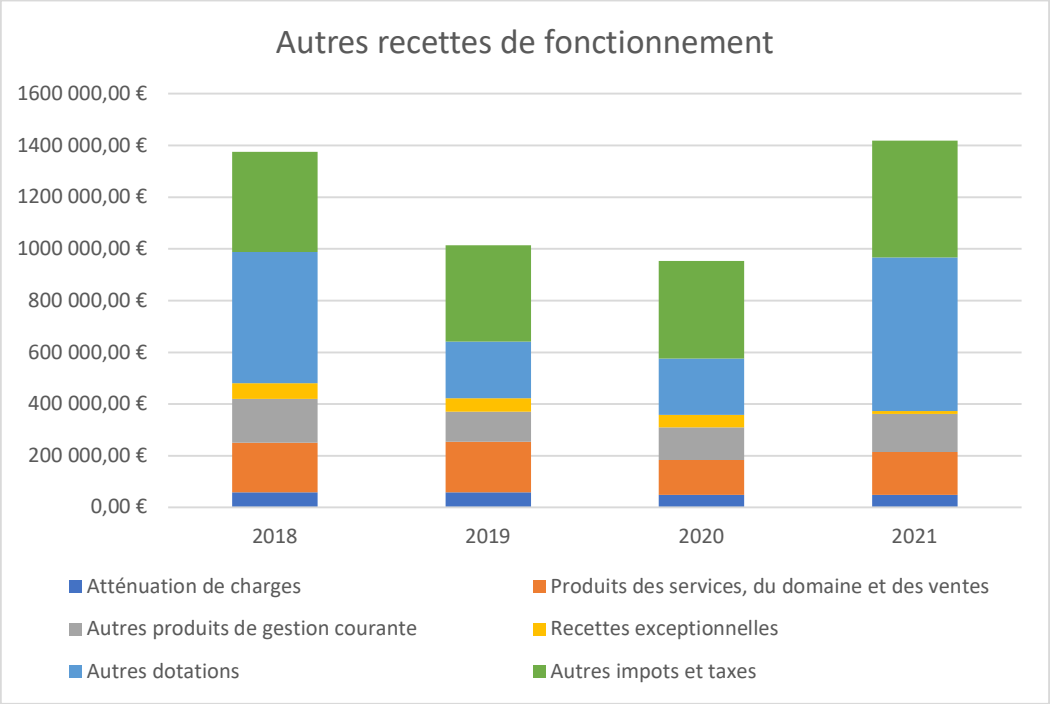

En 2022, un audit sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure devrait augmenter le montant prévisionnel des autres impôts et taxes pour porter le total à 1 093 893 €.

II.1.5 – SYNTHESE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

La synthèse des recettes de fonctionnement est la suivante :

	2018	2019	2020	2021	%/Total R	2021/2020 %
13-Atténuation de charges	59 219,09 €	59 007,12 €	48 867,60 €	48 310,57 €	0,68%	-1,1%
70-Produits des services et du domaine	191 482,01 €	195 214,30 €	134 217,36 €	166 623,27 €	2,34%	24,1%
73-Impôts et Taxes	4 471 890,34 €	4 800 611,19 €	4 662 221,91 €	4 786 459,09 €	67,30%	2,7%
74-Dotations, Subventions et participations	1 915 307,28 €	1 899 047,73 €	1 547 025,49 €	1 952 445,56 €	27,45%	26,2%
75-Autres produits de gestion courante	168 269,58 €	116 519,56 €	132 026,42 €	146 451,97 €	2,06%	10,9%
76-77-Produits exceptionnels et financiers	60 264,35 €	50 788,89 €	47 861,78 €	11 931,48 €	0,17%	-75,1%
TOTAL	**6 866 432,65 €**	**7 121 188,79 €**	**6 572 220,56 €**	**7 112 221,94 €**		
Evolution		3,71%	-7,71%	8,22%		

Pour 2021, le ratio des recettes réelles de fonctionnement par habitant est de 1160 contre 1140 pour les communes de la même strate (source Banque Postale / Banque des Territoires – Année 2020) et 1045 pour les communes de la même strate du Gers
Pour 2022, le montant total prévisionnel des recettes est estimé à 6 771 000 €

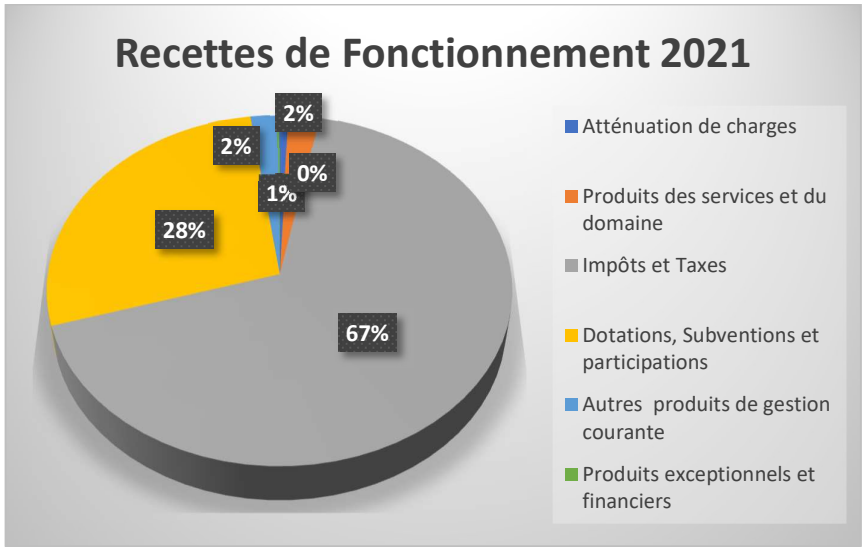

II.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II.2.1 LES CHARGES DE GESTION

	2018	2019	2020	2021
11-Charges à caractère général	1 549 422,52 €	1 773 687,49 €	1 372 241,37 €	1 843 636,70 €
65-Autres charges de gestion courant	994 359,92 €	1 067 225,74 €	1 292 895,21 €	1 059 244,24 €
	2 543 782,44 €	**2 840 913,23 €**	**2 665 136,58 €**	**2 902 880,94 €**

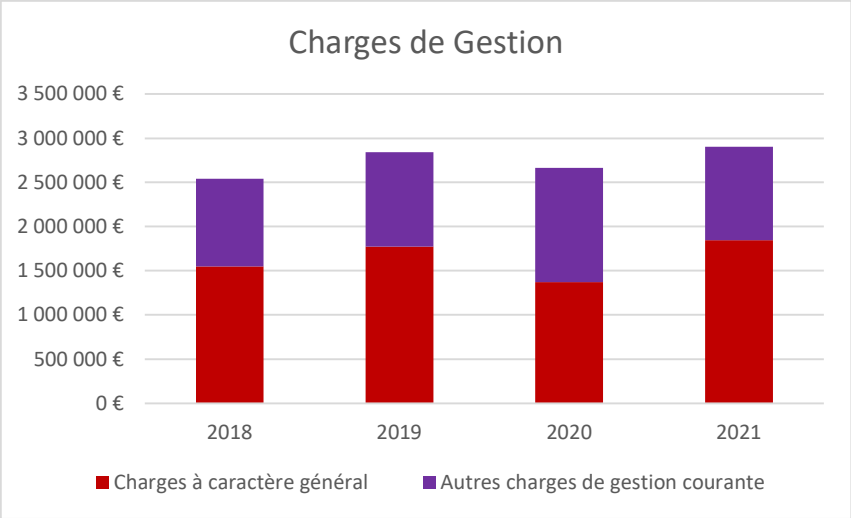

Le graphique ci-dessus représente les charges de gestion de la Collectivité. En 2021, ces charges représentent 49,78 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.
En 2022, plusieurs actions devraient permettre de baisser ces charges :

- Adhésion à un groupement d'achat SDEG pour le gaz (en plus de l'électricité)
- Renégociation des contrats multifonctions
- Audit infrastructure informatique, les abonnements téléphonie et l'Internet.

Pour 2022, ces charges sont estimées à 2 860 000 €, soit -1.5 %

II.2.2 LES CHARGES DE PERSONNEL

	2018	2019	2020	2021
Nombre agents titulaires en acti	73	75	70	69
Nombre d'agents non permanents (saisonniers / remplacements, apprentis)	41	50	44	53
Nombre d'agents en disponibilit	2	2	3	5
Nombre total agents	116	127	117	127
		9,48%	-7,87%	8,55%

31/12/2021	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre	2	5	62
% / Total	2,90%	7,25%	89,86%

	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel	2 867 928,84 €	2 861 926,60 €	2 968 640,00 €	2 832 833,04 €
		-0,21%	3,73%	-4,6%

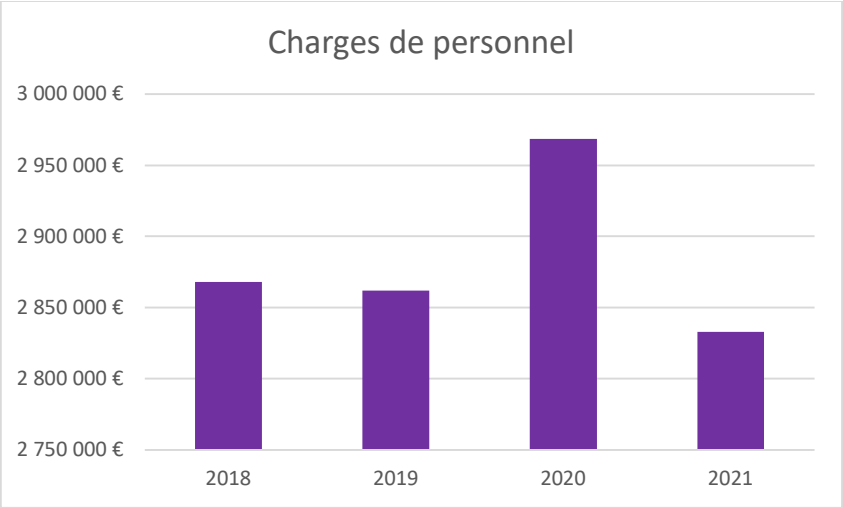

La commune de Fleurance est composée majoritairement d'agents de catégories C soit 89 % de l'effectif total. La catégories B représente 7 % du personnel et la catégorie A représente 3 % du personnel

Les dépenses de personnel représentent en 2021, 48,58 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune, soit une baisse de plus de 4.6 %. La moyenne nationale des communes de la strate est de 55,6 % en 2020, celle des communes de la même strate du Gers de 51 %.

Les projections 2022, tiennent comptent des recrutements éventuels :

- Directeur des Services Techniques (arrivée au 01/02/2022)
- Adjoint aux Services Techniques (arrivée au 03/01/2022, poste vacant depuis le 31/07/2020)
- Responsable des Affaires Générales (poste vacant depuis le 01/06/2021)
- Adjoint du Directeur Général des Services

Le montant des dépenses pour 2022 est ainsi estimé à 3 020 000 €

II.2.3 SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021 %
011-Charges à caractère général	1 549 422,52 €	1 773 687,49 €	1 372 241,37 €	1 843 636,70 €	34,35%
012-Charges de personnel	2 867 928,84 €	2 861 926,60 €	2 968 640,00 €	2 832 833,04 €	-4,57%
014-atténuation de produits	29 104,66 €	49 266,21 €	58 661,61 €	37 453,47 €	-36,15%
65-Autres charges de gestion courante	994 359,92 €	1 067 225,74 €	1 292 895,21 €	1 059 244,24 €	-18,07%
66-Charges financières	72 490,36 €	62 019,90 €	66 630,25 €	57 721,83 €	-13,37%
67-Charges exceptionnelles	18 411,00 €	5 087,20 €	279 940,03 €		-100,00%
	5 531 717,30 €	**5 819 213,14 €**	**6 039 008,47 €**	**5 830 889,28 €**	**-3,45%**

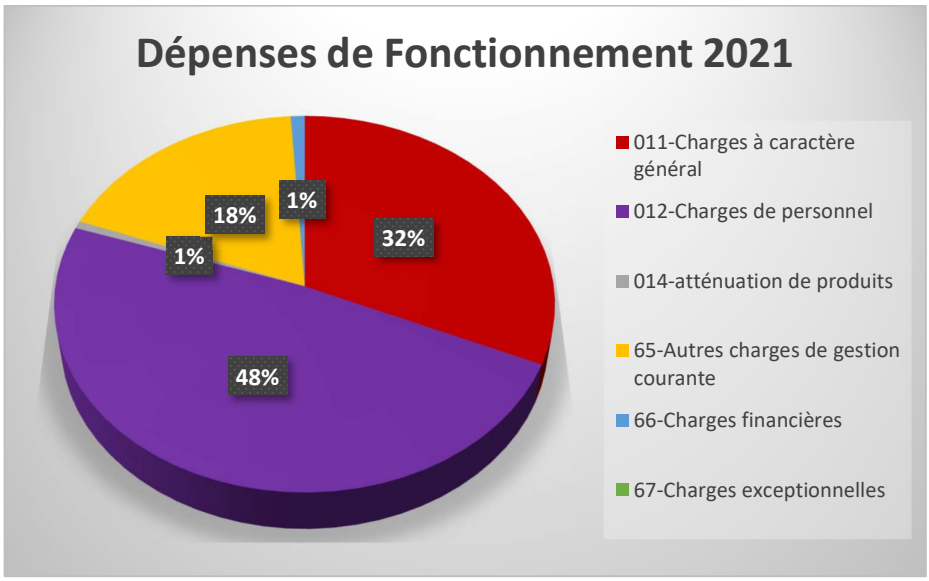

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2021 par habitants sont de 951. La moyenne nationale des communes de la même strate est de de 943, celle des communes de la même strate du Gers est de 848 €.
Pour 2022, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5 979 000 €, soit + 2,5 %

II.3 LES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

II.3.1 – Les épargnes de la Collectivité

Pour rappel :

- **L'Epargne Brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer le remboursement du capital de la dette de l'exercice et à autofinancer les investissements
- **L'Epargne Nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la Collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice
- **Le taux d'Epargne brute** correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer le % de ces recettes qui pourront être allouées à la section investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	6 866 432,65 €	7 121 188,79 €	6 572 220,56 €	7 112 221,94 €
dépenses de fonctionnement	5 531 717,30 €	5 819 213,14 €	6 039 008,47 €	5 830 889,28 €
Excédent / Epargne Brute	**1 334 715,35 €**	**1 301 975,65 €**	**533 212,09 €**	**1 281 332,66 €**
montant capital emprunts	498 626,65 €	443 294,21 €	560 260,07 €	424 473,00 €
CAF / Epargne Nette	**836 088,70 €**	**858 681,44 €**	**-27 047,98 €**	**856 859,66 €**
Taux d'épargne brute	19,4%	18,3%	8,1%	18,0%

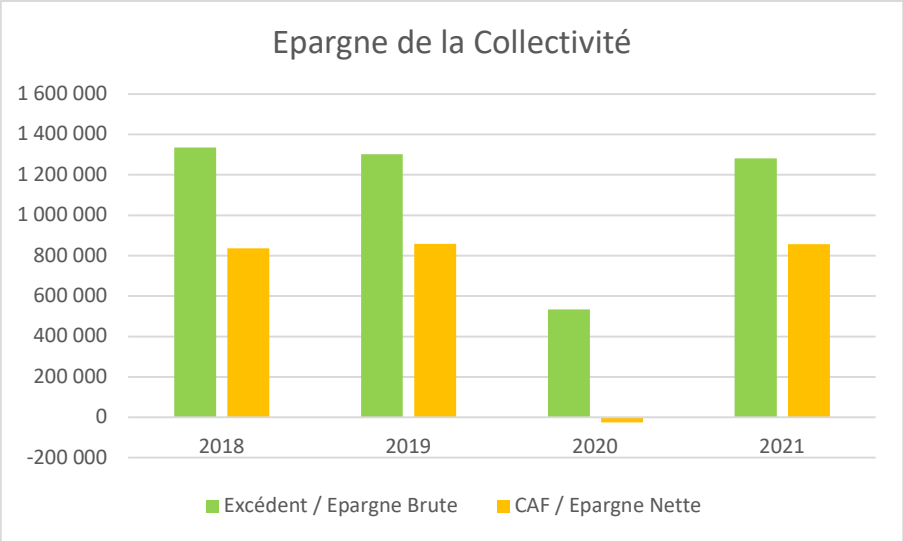

A noter que les données de 2018 à 2020 sont les données des comptes administratifs, celles de 2021 sont les données provisoires.

Le taux d'épargne brute correspond à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute. Le seuil alerte se situe à 10 %. Taux moyen d'une commune française en 2019 se situe aux alentours de 13 % en 2019

En 2021, la collectivité a retrouvé un taux d'épargne satisfaisant. Pour 2022, le taux d'épargne devrait se situer autour de 12%

II.3.2 - Les dépenses d'équipement

	2018	**2019**	**2020**	**2021**
20-Immobilisations incorporelles (études)	82 655,72 €	45 687,66 €	16 214,64 €	47 866,20 €
21-Immobilisations corporelles (Travaux)	1 212 262,47 €	2 056 336,83 €	2 259 998,14 €	1 706 357,10 €
TOTAL	**1 294 918,19 €**	**2 102 024,49 €**	**2 276 212,78 €**	**1 754 223,30 €**
Evolution		62,33%	8,29%	-22,93%

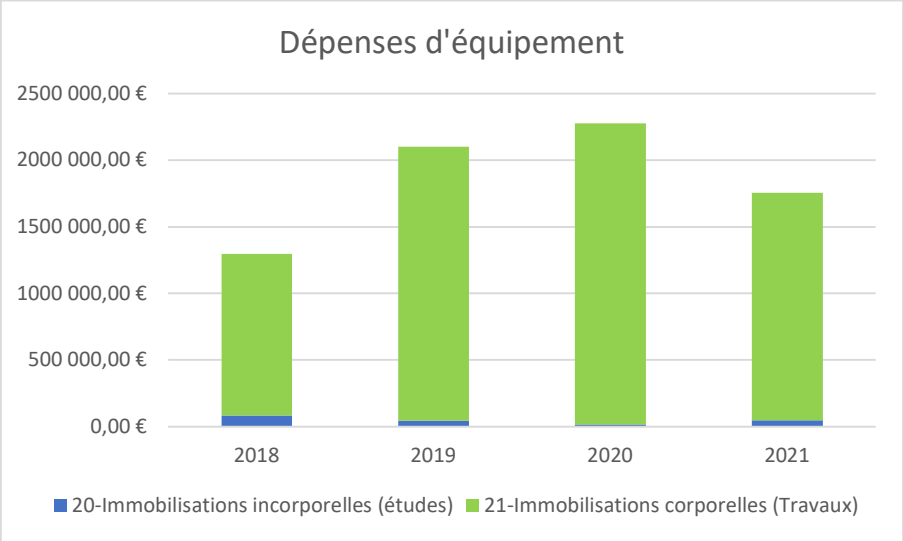

Le ratio des dépenses d'équipement de la Ville par habitant est de 286, la moyenne nationale des communes de la même strate est de 304 € et de 330 € pour les communes du Gers de la même strate.

En 2022, les opérations de travaux majeurs proposées sont :

- L'implantation et rénovation de sanitaires publics 139 265 € HT
- L'installation d'un dispositif de lutte contre les inondations au niveau du complexe sportif 97 275 € HT
- La rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville 721 000 € HT
- La Tranche 4 de la mise en place de Vidéosurveillance 18 444 € HT
- Les aménagements de sécurité et d'embellissement de la rue Alexandre Laffont / Boulevard de Metz (TR 1) 476 751 € HT

Ces opérations seront complétées par le lancement des études de faisabilité sur les friches de GERSYCOOP ainsi que d'un renouvellement des infrastructures informatiques.

II.3.3 – Les recettes d'investissement

	2018	2019	2020	2021
Recettes d'équipement (FCTVA / TAM)	1 801 042,19 €	1 404 909,78 €	497 326,17 €	1 710 478,60 €
Recettes financières (Subventions)	556 004,35 €	437 626,38 €	1 039 052,50 €	774 706,43 €
TOTAL	**2 357 046,54 €**	**1 842 536,16 €**	**1 536 378,67 €**	**2 485 185,03 €**
Evolution		-21,83%	-16,62%	61,76%

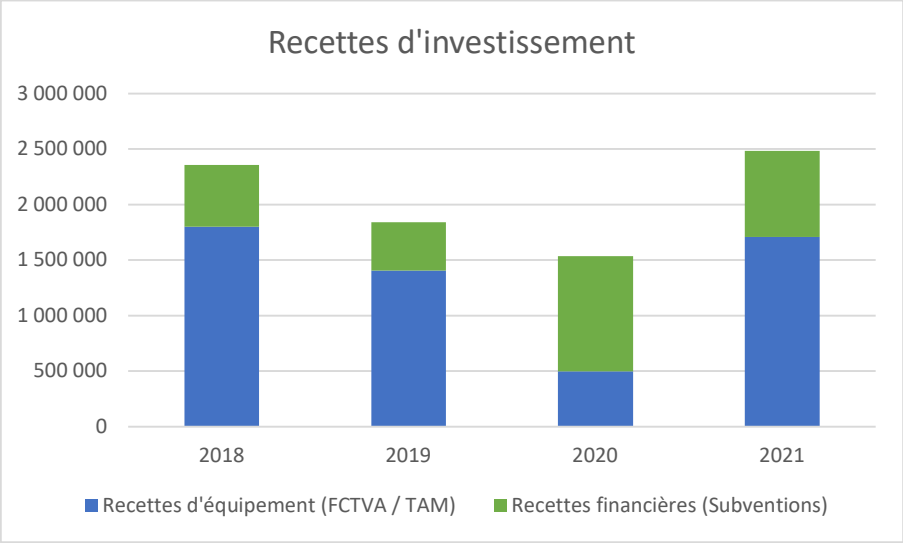

En 2021, les recettes d'équipement ont progressé de 60 % par rapport à 2020, du fait d'un rattrapage de subventions sur plusieurs années.

En 2022, les opérations de travaux majeures seront financées en partie par des Subventions (DETR / Région / Communauté de Communes), le reste par des fonds propres.

II.4 LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

II.4.1 L'évolution de la dette

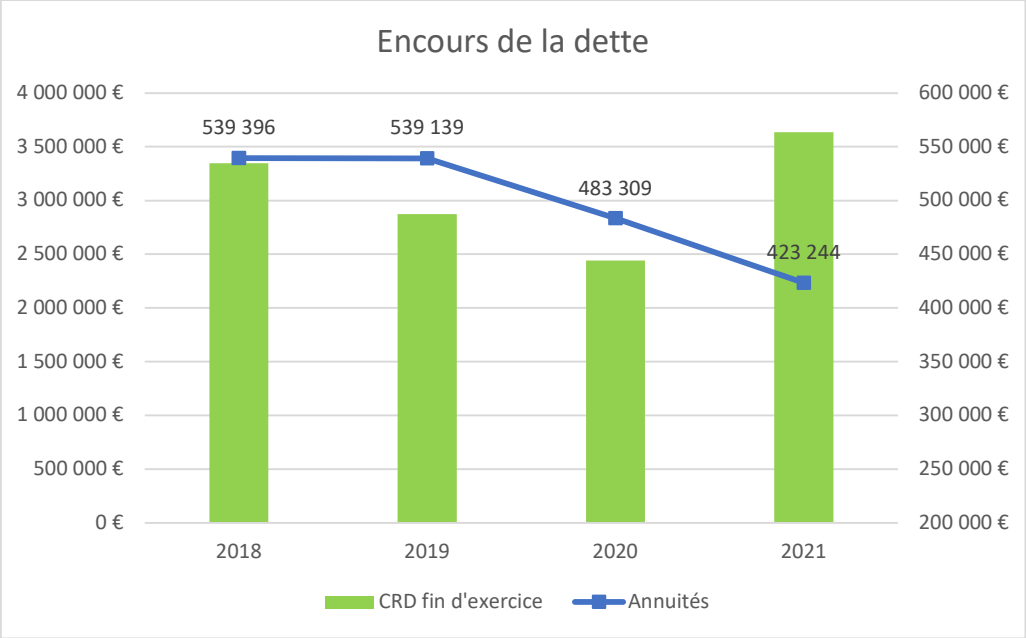

En novembre 2021, l'emprunt souscrit pour financer les opérations majeures inscrites dans le programme d'investissement 2021 a été mobilisé. Il aura surtout un impact en 2022. Au 1er janvier 2022, l'encours de la dette s'élève à 3 634 270,76 €

II.4.2- Ratios :

La dette par habitants

Les données utilisées pour le calcul sont celles de la DGFIP

	2018	2019	2020	2021
Encours dette 31/12/N	3 345 853,52 €	2 872 762,98 €	2 441 501,61 €	3 634 270,76 €
Nombre Habitants (INSEE)	6 307	6 224	6 132	6 132
Ratio Ville Fleurance	530	462	398	593
Ratio Moyenne de la strate	844	828	802	

II.5 LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE

L'article R2313-1 du CGCT énonce 11 ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire. Le tableau ci-dessous représente ces 11 rations en 2021.

RATIO	Nature	2021	Strate Communes du Gers entre 3 500 à 10 000 hab	Strate Communes de France entre 3 500 à 10 000 hab
1	DRF / Hab	951 €	848 €	943 €
2	Produits des impositions directes / Hab	521 €	483 €	415 €
3	RRF / hab	1 160 €	1 045 €	1 140 €
4	Dépenses d'équipement / hab	286 €	330 €	304 €
5	Encours dette / hab	593 €	970 €	802 €
6	Dotation globale de fonctionnement / habitant	221 €	226 €	145 €
7	Dépenses personnel / DRF	48,6%	51,0%	55,6%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	Non connu		
9	DRF et remb annuel de la dette en capital / RRF	87,3%	93,0%	91,3%
10	Dépenses d'équipement / RRF	24,7%	32,0%	22,8%
11	encours dette / RRF	62,3%	93,0%	78,7%

DRF = Dépenses Réelles de Fonctionnement

RRF = Recettes réelles de fonctionnement

Source : Banque Poste / Banque des territoires - Données 2020